

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION  
SOCIALE ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**

# **PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE**

**ATELIER DE PARTAGE**

**ET DE PLANIFICATION STRATEGIQUE**

**NOTE INTRODUCTIVE**

**TABLE DE CONCERTATION 4  
THEMATIQUE : MODALITES DE PAIEMENT**

# ATELIER DE PLANIFICATION STRATEGIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PNBSF

## INTRODUCTION

Les transferts conditionnels en espèces (TCE) appelés aussi **programmes conditionnels**, sont des programmes dont le but est de lutter contre la pauvreté en conditionnant le transfert financier au fait que le bénéficiaire s'acquitte de certaines obligations ou remplisse certains critères.

**Principe de base :** le contexte social, la pauvreté et les inégalités interpellent tous les décideurs politiques à côté des institutions internationales qui accordent de plus en plus une importance capitale à la politique sociale, en tant qu'instrument du développement. En d'autres termes, bien que la croissance soit primordiale pour la réduction de la pauvreté, les investissements dans les secteurs sociaux jouent également un rôle capital dans le renforcement et le maintien de l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres.

Les spécialistes du développement s'accordent à reconnaître que la lutte contre la pauvreté doit intégrer dans sa stratégie des programmes de transfert monétaire afin de rendre plus efficace les politiques mais aussi offrir des alternatives d'accès aux ressources productives pour les plus démunis. Des recherches empiriques ont prouvé que « *plus un pays est développé, industrialisé et plus son revenu per capita est important, plus importants sont les investissements en politiques sociales et les programmes de transfert monétaire et, par conséquent, moins élevés sont les indices d'inégalité et de pauvreté (Ulrich, 2005)* ».

La BSF est une allocation destinée à lutter contre la vulnérabilité face à une situation de pauvreté, sur la base de caractéristiques déjà définies par le programme.

A l'instar des autres programmes de « transferts conditionnels » (CCT), la Bourse de Sécurité Familiale a pour finalité de contribuer à :

- réduire la pauvreté et les inégalités actuelles, en fournissant des transferts d'argent aux familles en situation de pauvreté extrême ; et
- rompre le cycle de transmission intergénérationnelle de la pauvreté en liant ces transferts au respect par les bénéficiaires de certaines conditions notamment la scolarisation des enfants (la couverture vaccinale, et seront probablement intégrés comme composantes dans la phase de généralisation du programme).

## I. RAPPELS DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif étant surtout de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée en vue de favoriser leur accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.

D'une manière plus opérationnel, il s'agit de :

- *mettre à la disposition de 250 000 familles vulnérables des Bourses de Sécurité Familiale de 100 000 f cfa /an;*
- *mettre en place un dispositif de concertation au niveau national, régional mais aussi communautaire, pour prendre en charge la demande sociale, au bénéfice des familles vulnérables;*
- *renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, en vue d'améliorer l'accès des familles vulnérables aux services sociaux;*
- *dérouler des mécanismes de suivi évaluation pour accompagner les familles bénéficiaires de Bourses de Sécurité Familiale.*

## II. APERÇU SUR LES BESOINS

Le programme de Protection Sociale et de Solidarité Nationale a un besoin urgent d'aider 50 000 familles nécessiteuses en leur faisant des dépôts d'argent (ces dépôts pouvant être des micro sommes) via une interface simple et sécurisée vers une base connue et pour la plupart non bancarisée

Pour le PNBSF, il est question d'avoir la meilleure couverture du territoire et une présence dans les points les plus reculés du Sénégal, L'offre monétique est alors de proposer une solution efficace (efficace et moins onéreuse), la plus simple possible pour le client et permettant une grande interaction entre le PNBSF et les bénéficiaires.

Les besoins de Programme de Protection Sociale et de Solidarité Nationale :

- Mise en place d'un système fiable, accessible et efficace de dépôts d'argent de 50 000 familles non bancarisés pour la plupart sur toute l'étendue du territoire national
- Le système doit être sécurisé et répondre à la réglementation
- Le système doit garantir un écosystème cash out efficace
- Le système doit fournir un reporting permettant la traçabilité des opérations
- Un système moins onéreux, plus évolutif, plus simple
- Un système permettant d'être en interaction avec les bénéficiaires de la BSF
- Un système permettant une communication facile entre le PNBSF et les bénéficiaires
- service instantané, sûr, et simple
- bon maillage du territoire national avec assez de points de distribution
- Proximité de la distribution auprès des bénéficiaires

En conséquence, il est clair que le PNBSF peut se baser sur la téléphonie pour procéder aux transactions des transferts financiers. En termes d'accessibilité et d'innovation, il est à noter des points forts pour le service de paiement à distance qui permettent d'éviter certains désagréments dans le système de paiement actuel, de gagner du temps, de payer les factures à temps et de mieux gérer les envois d'argent .

D'ailleurs, certaines études ont révélé tout récemment que « *le concept de paiement à distance est jugé innovateur (94%), pratique (91%), original (84%), rapide (82%) et économique (65%). Toutes les cibles ayant la même appréhension du concept.* »

### III. AVANTAGES DU SENEGAL

Le contexte est surtout marquée, entre autres, par :

- Taux de bancarisation de 5% >>> 95 sénégalais sur 100 n'ont pas accès à la banque
- Taux de pénétration du mobile 40% : 5 000 000 de sénégalais ont un téléphone mobile
- 100% des sénégalais font des transactions financières basées essentiellement sur le cash
- lien fort entre deux mondes : le monde financier et le monde des télécoms
- Micro paiement très développé au Sénégal.
- Transfert d'argent parfois et pour certains très onéreux et pas disponible 24h/24

Les avantages du Sénégal sont très importants pour développer ou renforcer les liens entre la téléphonie et les transferts financiers :

- Multiplicité d'opérateurs avec un réseau dense
- Points de proximité dans tous les départements
- Expériences des opérateurs
- Leçons apprises dans la mise en place des transferts sociaux par certains programmes ( CLM, PAM, .....)

### IV. PROCESS

Le PROCESS doit reposer essentiellement sur la possibilité, à partir d'un compte créé sur son mobile de

- déposer de l'argent dans son compte téléphonique puis de :
- consulter ce compte
- payer une facture /
- acheter du temps de communication,
- transférer de l'argent à un tiers,
- retirer de l'argent partout dans le territoire
- Et autres transactions

Le PNBSF ouvre un compte partenaire auprès d'opérateurs sur la base d'un appel d'offre :

- - l'ouverture est généralement gratuite et peut se faire en 2 jours
- - Login et un mot de passe sécurisé pour l'accès à l'interface avec l'opérateur désigné via internet.
- Le PNBSF via l'interface web effectue les dépôts d'argent sur les mobiles des bénéficiaires à hauteur du montant de son approvisionnement;
- Un reporting en temps réel doit être disponible avec un système d'habilitation
- Le bénéficiaire se rend chez n'importe quel point de l'Opérateur pour retirer son argent (Frais de retrait prélevés) avec option de subvention par le partenaire : les couts de transaction doivent être pris en charge par le PNBSF
- Traçabilité des opérations
- Grande souplesse de l'interface
- Le PNBSF a la main sur l'application (ou la base d'informations relatives de l'opérateur (parfaite communication entre l'opérateur et le PNBSF)
- Cash in = 0 frs cfa

- Cash out = forte baisse frais appliqués sur le montant à retirer (négocier pour que le programme puisse disposer d'une baisse de tarifs-couts de transaction)

## V. QUELQUES CONDITIONS A INTEGRER DANS L'OFFRE

- Délai de mise à disposition des fonds aux ayants droits très réduit : maximum une heure de temps avec l'option de dépôt en masse ( en tout cas il faut que les délais soient raisonnables)
- Formation gratuite sur l'utilisation pratique ( conditionnalité dans l'offre : Appui technique)
- Accompagnement campagne de communication
- Optionnel : Un back office (hotline) gratuite et disponible en heures ouvrées /heures non ouvrées accessible par téléphone et par mail pour assistance clients
- Eviter des charges supplémentaires pour les bénéficiaires

Les formalités lors des paiements :

- Exigence de la carte nationale d'identité
- Possibilité d'établissement d'une carte de bénéficiaire par la collectivité locale....

## VI. ACTIONS CLEFS A MENER PAR LE PNBSF DANS LE TRES COURT TERME :

- Réaliser une revue des mécanismes des paiements possibles et des expériences (Rapid assesment avec un consultant )
- Préparer un appel d'offre (bonne gestion –transparence)
- Stabiliser la question de la périodicité
- Recruter un personnel qualifié
- Mettre en place d'une base de données en phase avec l'interface de l'opérateur

En somme il est important de faire une évaluation pour mieux comprendre une comparaison des couts et procéder à une estimation de la capacité de l'établissement de paiement à atteindre les zones reculées, ainsi que de son expérience en matière de fournitures de produits financiers aux plus pauvres. En tout état de cause la stratégie d'intervention sera articulée, entre autres, à travers :

- une approche d'intervention sociale ;
- une approche participative holistique et systémique du développement à la base ;
- faire faire ;
- partenariat avec les populations, les Collectivités locales, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les populations, en mettant surtout l'accent sur le renforcement du dialogue national.

## VII. QUELQUES RECOMMANDATIONS :

- Eviter que la période entre deux paiements soient longues ;
- Eviter les retards de paiement ;

- Anticiper sur la gestion de certains obstacles notamment les problèmes de réseau, les risques de détournement, les erreurs de transaction, le manque de fiabilité des transactions ;
- Assurer un service de proximité permettant de lever des contraintes de déplacement des bénéficiaires ;
- Faire assister les bénéficiaires par des agents relais qui feront le rappel des dates de paiement et aident à remplir les formalités administratives.